



PRÉFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Commune de Grisolles

Plan de Prévention des Risques Technologiques Société ND LOGISTICS

4. Recommandations

Approuvé par arrêté préfectoral du : 11 février 2011

**Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de
la Mer**

Direction Départementale des Territoires de
Tarn-et-Garonne
Service Risques et Ingénierie d'Appui au
Développement Durable
Bureau Prévention des Risques

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Midi Pyrénées
Service Risques Technologiques et Environnement
Industriel
Division Risques Accidentels

MESURES POUR L'EXISTANT : RECOMMANDATIONS

Les mesures recommandées visent à renforcer la protection des populations face aux risques encourus. Elles n'ont pas de caractère obligatoire en application du PPRT.

Utilisation ou exploitation des lieux

A des fins de protection des personnes, il est recommandé sur les terrains nus, à l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, de ne pas permettre :

- tout usage des terrains susceptible d'aggraver l'exposition des personnes aux risques
- tout rassemblement ou manifestation de nature à exposer le public